

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE et
DE DELIVRANCE DES DROITS D'ENTREE**

Art 1 Préambule

Les présentes conditions générales de vente font l'objet d'un affichage à l'entrée des établissements. Elles sont annexées à l'ensemble des contrats d'abonnement. Tout titulaire d'un droit d'entrée est réputé avoir pris connaissance et avoir accepté l'ensemble des conditions générales de vente, et ce préalablement à tout achat dudit droit d'entrée quel qu'il soit.

Les présentes conditions générales de vente sont amenées à évoluer à tout moment. Leur application entrera alors en vigueur à compter de leur affichage et mise en ligne. Toute modification s'applique aux contrats d'abonnement conclus postérieurement à cette modification.

La vente et l'accès aux équipements sont interdits à tout enfant de moins de 8 ans non accompagné d'une personne majeure.

L'espace bien-être est interdit au moins de 18 ans.

Art 2 Caractéristiques des produits vendus

A. CATEGORIE « ENTREES »

ENTREE UNITAIRE					CARTE DE 12 ENTREES		
UNITAIRE	FAMILLE*	LIBERTE (unitaire et duo)	ALL-INCLUSIVE	EVENEMENTIEL	AQUATIQUE	PATINOIRE	LIBERTE
Accès libre à l'espace aquatique ou à la patinoire		Accès libre aux espaces aquatique et bien-être	Accès libre aux espaces aquatique et bien-être et aux activités**	Accès à un évènementiel identifié	Accès libre à l'espace aquatique	Accès libre à la patinoire (hors location patins)	Accès libre aux espaces aquatique, bien-être et forme
Ticket vendu à l'unité					Carte de 12 entrées		
Mineurs et majeurs		Majeurs		Selon évènementiel	Mineurs et majeurs	Majeurs	
Valable uniquement le jour de l'achat				Valable le jour de l'évènement	Les entrées peuvent être utilisées en une seule fois ou de manière échelonnée sur 1 an à compter du jour de l'achat. (ni reprise ni reportée ni échangée)		

*2 adultes + 2 enfants ou 1 adulte + 3 enfants

**activités PREMIUM : accès sur réservation obligatoire – sous réserve de places disponibles

B. CATEGORIE « PASS ACTIVITES »

SEANCE	PASS 12 SEANCES	STAGE NATATION VACANCES	PASS NATATION ANNUEL
Accès aux activités BASIC ou PREMIUM*		5 séances	1 séance hebdomadaire
Accès libre ou après inscription		Inscription obligatoire	
Séance vendue à l'unité	Pass nominatif ET personnel		
Valable uniquement le jour de l'achat	Valable 1 an à partir de la date d'achat.	Pendant les vacances scolaires	De septembre à juin – hors vacances scolaires
	Toute séance non utilisée dans ce délai sera perdue (ni reprise ni reportée ni échangée)		

* activités PREMIUM : accès sur réservation obligatoire - sous réserve de places disponibles

C. CATEGORIE « ABONNEMENTS »

LUDIBOO	CLASSIC	ICE LUDIBOO	ESSENTIAL MATIN	ESSENTIAL	DOMIN'O	EXCELLENCE	KID'S MANIA	BEBES NAGEURS	Option bien-être	CONNECT+
Accès illimité à l'espace aquatique		Accès illimité à la patinoire	Accès illimité aux espaces aquatique, aux séances d'activités « Basic » et accès à la patinoire (hors location patins) avant 11h30	Accès illimité aux espaces aquatique, aux séances d'activités « Basic » et accès à la patinoire (hors location patins)	Accès illimité aux espaces aquatique et bien-être et à 1 séance hebdomadaire et DOMIN'O	Accès illimité à tous les espaces et aux activités "Basic" et "Premium**"	Accès à l'espace aquatique et à une séance hebdomadaire et KID'S MANIA	Accès illimité à l'espace aquatique et à une séance hebdomadaire et Bébé nageurs (de septembre à juin)	Accès illimité à l'espace bien-être	Accès illimité à l'ensemble de l'équipement et des activités + programme et suivi par un éducateur
Annuel	Mensuel ou Annuel	Annuel	Mensuel ou Annuel		Trimestriel ou annuel	Mensuel ou Annuel	Annuel			Trimestriel
Mineurs/majeurs		Moins de 16 ans	Majeurs				Mineurs	Jusqu'à 3 ans	Majeurs	
Abonnement nominatif, personnel et non cessible										

D. CATEGORIE ANNIVERSAIRE

Des anniversaires peuvent être organisés au sein de la piscine Boulogne-Billancourt les samedis pour les enfants âgés de 6 à 12 ans. Un tarif forfaitaire de la prestation est prévu pour un nombre de 10 invités. Au-delà, un supplément est appliqué par invité supplémentaire dans la limite de 12 enfants maximum.

Un accompagnateur majeur doit être présent obligatoirement pendant l'événement.

La réservation s'effectue directement auprès de l'accueil du centre et sera validée lors du paiement.

Dans le cas où l'utilisateur souhaiterait procéder à l'annulation de l'événement, celle-ci fera l'objet d'un remboursement uniquement si elle est effectuée dans un délai minimum de 15 jours avant la date de la réservation de l'événement. Dans le cas contraire, aucun remboursement ne pourra avoir lieu.

Art 3 Modalités d'achat et conditions d'achat

Excepté pour l'acquisition de contremarques « CE », la vente des prestations de l'article 2 sont commercialisées :

- directement à l'accueil de la piscine et de la patinoire de Boulogne-Billancourt par un employé de l'équipement ;
- pour l'inscription aux stages et à l'école de natation et à l'abonnement bébés nageurs, la réservation s'effectue à l'accueil de la piscine de Boulogne-Billancourt ainsi que sur le site internet www.piscineboulognebillancourt.com: dans le cas de la réservation sur le site internet, l'utilisateur devra payer la prestation directement sur le site internet et devra présenter le justificatif de son achat à l'agent d'accueil de la piscine pour bénéficier de la prestation.

Aucune transaction ne pourra s'opérer par d'autre personne que l'agent situé à l'accueil de la piscine ou de la patinoire. Les titres acquis dans d'autres circonstances seront refusés.

En cas de caution pour le support d'accès, celle-ci est reversée à restitution du support d'accès. Les frais d'adhésion ne seront pas pris en compte pour le calcul du remboursement.

L'achat d'entrée « événementielle » peut être soumis à une pré-réservation. Celle-ci sera prise en compte uniquement au moment du paiement. La non-utilisation d'une entrée « événementielle » n'ouvre en aucun droit à demande de remboursement ou de contrepartie.

La réservation des activités doit être effectuée sur le site internet ou directement à l'accueil du complexe ou sur notre site internet, dans la limite des places disponibles.

Les entrées, pass activités ainsi que les abonnements paiement comptant peuvent faire l'objet d'un « bon cadeau » acheté sous forme de contremarque nominative à la caisse de la piscine et de la patinoire de Boulogne-Billancourt où celle-ci sera ensuite échangée par le porteur du bon contre le titre d'entrée définitif.

Art 4 Horaires d'ouverture et cas de fermeture du centre

L'accès aux différents espaces est possible suivant les horaires d'ouverture affichés à l'entrée de l'établissement et indiqués sur le site internet. Les horaires sont susceptibles d'être modifiés à tout moment, les abonnés en sont informés préalablement par voie d'affichage dans le centre.

Chaque contrat conclu tient compte des périodes d'arrêt technique et des jours de fermeture suivants : 1^{er} janvier et 25 décembre.

Art 5 Modification d'option en cours de contrat

Pour les contrats d'abonnement flexible, l'abonné a la possibilité de modifier son abonnement. Une demande devra être effectuée auprès de l'agent d'accueil du centre.

Cette modification entrera en vigueur à compter :

- du mois suivant la demande : si la demande est faite du 1^{er} au 14 du mois.
- du 2^e mois suivant la demande : si la demande est faite à compter du 15 du mois.

Art 6 Tarifs

Les prix pratiqués sont affichés à l'accueil de la piscine ou de la patinoire de Boulogne-Billancourt en euros et toutes taxes comprises. Ils sont également consultables sur le site internet ainsi que sur format papier disponible à l'entrée.

Ils sont, à tout moment, susceptibles de modification par la direction et entrent en vigueur à compter de leur affichage.

Toute modification s'applique aux contrats d'abonnements conclus postérieurement à son entrée en vigueur.

Dans le cas d'un abonnement flexible, les modifications tarifaires s'appliquent en cours de contrat. Les abonnés seront informés de cette modification 2 mois avant leur entrée en vigueur. L'abonné souhaitant refuser cette modification devra envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception 30 jours avant la date de modification. Ce refus entraîne la résiliation automatique du contrat d'abonnement flexible à la fin du mois suivant la date de notification du refus. À défaut, les nouveaux tarifs s'appliqueront.

Toute demande de remplacement du support d'accès (en cas de perte, vol ou dégradation) sera facturée 5,00 €.

Le bénéfice de tarifs préférentiels est subordonné à la présentation des justificatifs afférents de moins de 3 mois. À défaut de présentation, l'utilisateur ne pourra se prévaloir du tarif préférentiel.

Pour un achat à l'accueil de la piscine ou de la patinoire de Boulogne-Billancourt, les modes de paiement acceptés sont ceux affichés à l'accueil. Pour le paiement en ligne de la réservation de stage et de l'école de natation, le paiement s'effectue uniquement par carte bancaire (carte bleue, mastercard/eurocard et visa).

Art 7 Prélèvement SEPA

Un mandat dument complété et signé sera conservé par la Direction du centre aquatique. Les prélèvements s'effectueront le 1^{er} du mois.

En cas de rejet de prélèvement, en plus de la mensualité restant due à la Direction du centre, les frais bancaires d'impayés qui en découlent seront à la charge de l'abonné défaillant dans la limite d'un montant forfaitaire de 7 euros par prélèvement rejeté.

Art 8 Rétractation

Pour la réservation de stage ou à l'école de natation ou à l'abonnement bébés nageurs effectuée sur le site internet, l'article L.121-21 et suivant du code de la consommation prévoit que le consommateur a la faculté de se rétracter dans un délai de 14 jours ouvrés à compter du lendemain de la conclusion du contrat. Si le délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié, il est reporté au premier jour ouvrable suivant.

L'utilisateur devra adresser, dans ce délai, soit le formulaire de rétractation, soit une déclaration dénuée d'ambiguïté par lettre simple ou par courrier électronique à l'adresse suivant : contact@piscineboulognebillancourt.com. C'est la date de réception de la correspondance qui est prise en compte pour la rétractation. Aucun remboursement au-delà du délai de 14 jours ne pourra être effectué. Le centre procédera au remboursement dans les 2 mois suivants la date de réception de la rétractation.

Dans le cas où l'utilisateur souhaite bénéficier de la prestation avant la fin du délai de rétractation, il devra se présenter à l'accueil du centre afin que sa demande soit recueillie sur papier.

Art 9 Assurances et responsabilités

Conformément à l'article L.321-1 du code du sport, la piscine et la patinoire sont assurées pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle des enseignants et de ses préposés.

Toutefois, sa responsabilité ne pourra, en aucun cas, être engagée si le dommage résulte d'une inobservation par les usagers des règles de sécurité prévues dans le règlement de service des différents espaces, de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel.

L'utilisateur doit s'assurer qu'il est bien couvert :

- En cas de préjudices causés à autrui ou à des biens
- Pour les activités qu'il aura choisies

Les vestiaires de la piscine ou de la patinoire de Boulogne-Billancourt ne font pas l'objet de surveillance. Les usagers ne doivent pas laisser leurs affaires personnelles en dehors des casiers prévus à cet effet. Les casiers ne sont en aucun cas des coffres forts. Leur système de fermeture interdit tout dépôt de biens de valeur.

Art 10 Sécurité et hygiène

La Direction ainsi que ses agents se réservent le droit de refuser l'accès à la piscine ou à la patinoire et leurs installations à toute personne ne présentant manifestement pas les garanties de propreté, de sobriété et de bonne tenue.

La vente est interdite à tout enfant de moins de 8 ans non accompagné d'une personne majeure ayant autorité.

Lors de l'achat de titre d'entrée, l'utilisateur déclare avoir fait contrôler par un médecin son aptitude à pratiquer une activité sportive.

La Direction attire l'attention des usagers sur le fait que certaines activités au sein de la piscine et de la patinoire peuvent présenter des risques pour leur santé. La piscine et la patinoire déconseillent formellement aux usagers en mauvais état de santé ou présentant des problèmes de santé d'ordre cardiaque, respiratoire ou osseux de pratiquer des activités susceptibles d'aggraver leurs troubles médicaux.

L'utilisateur s'engage par ailleurs à prendre toutes précautions nécessaires pour sa santé, sa sécurité et son hygiène et à respecter les consignes de la piscine et de la patinoire. Il certifie avoir pris connaissance et à se conformer aux règlements de service affichés dans la piscine et la patinoire et mis à disposition lors de l'achat du titre d'entrée.

Art 11 Prolongation du contrat d'abonnement annuel

L'abonnement annuel pourra être prorogé en cas d'impossibilité d'utilisation par l'abonné pour cause de santé ou professionnelle qu'il ne pouvait ni prévoir, ni éviter au moment de la conclusion du contrat. Cette cause devra être dument justifiée par un certificat médical de moins d'un mois ou par une attestation employeur ou Pôle emploi.

Cette prolongation ne pourra se faire qu'en cas d'empêchement d'une durée minimale de 30 jours et maximale de 3 mois consécutifs.

La demande de prolongation de l'abonnement devra être adressée à la Direction par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposée en main propre en s'adressant à l'accueil de la piscine ou de la patinoire.

Pour les abonnements annuels DOMIN'O, celui-ci pourra être prolongé d'un trimestre dans le cas où l'abonné n'aurait pas atteint le niveau initialement prévu dans le programme à compter du mois de septembre suivant. Dans un tel cas, cette prolongation sera accordée sous réserve de la confirmation de l'assiduité de l'abonné aux séances hebdomadaires prévues par le programme.

Art 12 Résiliation du pass et contrat d'abonnement annuel

Art 12.1 Résiliation à l'initiative de l'abonné

Modalités de résiliation :

Toute demande de résiliation doit être adressée à la Direction, par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposée en main propre et dument justifiée.

Tout mois commencé étant dû, la résiliation prendra effet à compter de la fin du mois de la date de réception de la demande dûment justifiée par lettre recommandée avec accusé de réception ou par la remise en main propre à l'accueil de la piscine ou de la patinoire sous réserve de préavis.

La piscine ou la patinoire procéderont alors au remboursement :

- en cas de paiement comptant = remboursement des mois non consommés.
- en cas de prélèvement mensuel = arrêt du prélèvement pour le mois suivant la prise d'effet de la résiliation.

Causes de résiliation :

MOTIFS	MODALITES	JUSTIFICATIFS
Etat de santé impliquant une incapacité de pratique sportive de plus de 3 mois	Préavis d'1 mois	Certificat médical de moins d'1 mois indiquant l'incapacité de plus de 3 mois
Licenciement économique postérieur à l'inscription	Préavis d'1 mois	Justificatif prouvant le changement de situation et indiquant clairement la date de notification (attestation employeurs, Pôle emploi, résiliation de bail)
Mutation professionnelle de l'abonné ou de son conjoint entraînant un déménagement de l'abonné	Préavis d'1 mois Eloignement de plus de 50 km du centre	
Suppression définitive d'un type d'activité rendant impossible l'utilisation de l'abonnement par l'abonné*	Aucun préavis	-attestation de la Direction relative à la suppression de l'activité - extraction du système monétique listant les passages de l'abonné
Changement d'horaire entraînant une impossibilité pour l'abonné de bénéficier de son abonnement**	Aucun préavis	-attestation de la Direction relative à la modification du changement d'horaire - extraction du système monétique listant les passages de l'abonné

*toute suppression de cette activité dans le planning hebdomadaire du centre. Ne sont pas ici visés le changement d'horaire ou le changement de niveau d'intensité de l'activité.

**l'abonné aura la possibilité de demander la résiliation de son abonnement si le changement d'horaires ne lui permet plus d'utiliser son abonnement, dans aucune de ses composantes.

Art 12.2 Résiliation de l'abonnement flexible

a) À tout moment avec préavis

L'abonné pourra résilier son contrat à tout moment avec un préavis d'un mois en envoyant sa demande par lettre recommandée avec accusé de réception ou en la déposant à l'accueil de la piscine ou de la patinoire. La résiliation prendra effet à la fin du mois suivant celui de la date de réception de la demande de résiliation. Les sommes seront dues jusqu'à cette date.

Ex : si la demande de résiliation est réceptionnée le 10 du mois N, la résiliation prendra effet à la fin du mois N+1.

b) Suite à une modification des tarifs

Dans le cas d'une modification des tarifs en cours de contrat, l'abonné sera averti par courrier ou par mail 2 mois avant l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs. L'abonné aura la possibilité de refuser cette modification en envoyant par lettre recommandée ou en s'adressant directement à l'accueil de la piscine ou de la patinoire au moins 1 mois avant l'entrée en vigueur de ces nouveaux tarifs. Dans un tel cas, le refus entraînera automatiquement la résiliation du contrat d'abonnement. À défaut, les nouveaux tarifs s'appliqueront automatiquement.

Art 12.3 Résiliation-sanction à l'initiative du centre

Le contrat sera résilié de plein droit par la piscine ou la patinoire :

- en cas de non-paiement partiel ou total des échéances contractuelles
- en cas de non-respect du caractère nominatif
- en cas de non-respect du règlement de service (tenue inadéquate, non-respect des règles de sécurité...)
- en cas de comportement de nature à troubler de manière grave ou répétée la tranquillité des autres usagers ou du personnel de la piscine ou de la patinoire (notamment propos agressifs, insultants envers les autres usagers ou personnel, actes de détérioration intentionnels...).

L'abonné en infraction se verra interdire l'accès aux installations. La Direction conservera l'intégralité des sommes déjà versées.

Art 13 Réclamation

Toute réclamation sera adressée à la piscine ou à la patinoire par lettre recommandée avec accusé de réception, ou déposée en main propre à l'accueil.

En cas de litige, l'utilisateur peut avoir recours à la médiation consommation.

Art 14 Caractère confidentiel des informations nominatives

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre de ce présent contrat par la Direction seront utilisées pour la gestion du contrat de l'abonné et la transmission d'informations relatives à la piscine ou à la patinoire de Boulogne-Billancourt. Les informations détenues ne pourront être transmises à un organe tiers au groupe sans l'accord exprès et préalable du client. Le délai de conservation de vos données est de 5 ans à compter de la fin de la relation contractuelle.

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les usagers disposent d'un droit d'accès, d'opposition, à la portabilité, de limitation du traitement, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant. Pour l'exercice de vos droits, vous pouvez adresser une demande soit par courrier à l'adresse du centre ou soit en remplissant le formulaire disponible sur la rubrique « protection des données personnelles » du site internet accompagnée d'un justificatif d'identité valide.